

## **CAHIER DES CHARGES**

### **Stage de Connaissances de l'Animation Sportive et de l'Entraînement (CASE)**

*A l'attention des étudiants Licence Métiers du Sport  
A l'attention des référents de stage*

Pendant ce stage de Connaissances de l'Animation Sportive et de l'Entraînement (CASE), l'étudiant est sous couvert de l'IFEPSA. En signant la convention, chacune des parties s'engage à appliquer scrupuleusement les consignes données ci-après, et les dates limites de retour des documents de suivi et d'évaluation.

#### **Suivi administratif :**

---

Claudine CADY - Secrétariat Licence Métiers du Sport  
☎ 02 41 79 18 92 - 📠 02 41 45 26 44 - [ccady@uco.fr](mailto:ccady@uco.fr)

#### **Suivi pédagogique :**

---

Hassen SLIMANI - Responsable Licence 2 Métiers du Sport  
☎ 02 41 79 18 96 - [hslimani@uco.fr](mailto:hslimani@uco.fr)

James RENAULT - Responsable de l'enseignement  
☎ 02 41 45 26 46 - [jrenault@uco.fr](mailto:jrenault@uco.fr)

Aymeric GIGON – Responsable du secteur Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)  
☎ 02 41 79 18 97 - [agigon@uco.fr](mailto:agigon@uco.fr)

## **Objet du cahier des charges et nature du stage**

Ce cahier des charges vise à définir la nature de l'accompagnement des étudiants inscrits en Licence Métiers du Sport 2<sup>ème</sup> année au cours de leurs interventions auprès d'une population de sportifs.

Cet accompagnement se situe à deux niveaux d'intervention :

1. L'un au sein de l'organisme d'accueil. Ce stage représente au minimum 40 heures de prestation auprès d'une population de sportifs. Chaque étudiant bénéficie durant la durée de son stage du soutien et de l'aide d'un référent de stage.
2. L'autre au sein même de l'IFEPSA. Un enseignement inscrit sur les deux semestres de formation dans la maquette Licence 2<sup>ème</sup> année vise à doter l'étudiant d'une méthodologie de l'intervention en contexte sportif. Il est organisé selon les modalités pédagogiques suivantes :

<b>Pédagogies et didactiques des APSL et des APAS (CASE)</b>				
	<b>CM*</b>	<b>TD*</b>	<b>TPP**</b>	<b>TP***</b>
<b>1er semestre</b> (septembre à décembre)	08H00	06H00	02H00	20H00 (minimum)
<b>2ème semestre</b> (janvier à mai)	08H00	06H00	02H00	20H00 (minimum)

\* enseignement diffusé à l'IFEPSA

\*\* travail personnel programmé de l'étudiant (carnet d'entraînement)

\*\*\* temps de présence sur le terrain

Ce cahier des charges comporte plusieurs objectifs de formation :

- Favoriser l'intégration de l'étudiant au sein de l'organisme d'accueil (association sportive, institut spécialisé, ...) ;
- Renforcer le dispositif d'accompagnement pédagogique de l'étudiant au sein de l'organisme d'accueil ;
- Contribuer à la formation d'éducateur sportif de l'étudiant, en mettant l'accent sur la méthodologie de l'intervention en contexte sportif et sur l'obtention des diplômes fédéraux associés à la discipline ou les disciplines sportives enseignée(s).


## **Lieux et nature des interventions**

L'étudiant doit, en priorité, intervenir au sein d'un organisme du département du Maine-et-Loire (cf. propositions d'encadrement en annexe 1). Cet organisme peut être de types différents :

- associations sportives affiliées à une fédération délégataire ou affinitaire,
- écoles multisports au sein de communes ou communautés de communes,
- instituts spécialisés (IME, IMPRO, Institut de rééducation ...).

L'activité de l'étudiant en stage consiste en une intervention pédagogique dans le champ des activités physiques et sportives. Le public n'est pas nécessairement celui des jeunes sportifs. L'intervention auprès d'autres types de publics est également envisageable, tels les seniors, les sportifs de compétition, les sportifs de loisirs, les sportifs handicapés.

Tout au long de ses interventions pédagogiques, l'étudiant est couvert par la convention tripartite.

 ATTENTION L'IFEPSA se réserve le droit de modifier ou refuser la nature du stage si celle-ci ne répond pas au cahier des charges

## **Périodisation**

Le stage est hebdomadaire de préférence le mercredi après-midi<sup>1</sup> au sein d'un organisme en convention avec l'IFEPSA.

Il se déroule sur l'ensemble de l'année universitaire, à savoir au plus tard, de la semaine 36 de l'année 2008 à la semaine 19 de l'année 2009.

## **Périodes d'examens**

Les périodes d'examen sont définies à l'avance et sont répertoriées dans le planning annuel de la formation universitaire à l'IFEPSA (cf. annexe 2). Les étudiants doivent impérativement se présenter aux épreuves d'examen planifiées durant les semaines prédéfinies. L'étudiant doit préciser ses éventuelles indisponibilités au référent de l'organisme d'accueil, au minimum 3 semaines auparavant (en référence au calendrier des examens).

## **Périodes des vacances**

Les périodes de vacances sont définies à l'avance dans le planning annuel de la formation universitaire à l'IFEPSA. L'étudiant doit préciser ses éventuelles indisponibilités au référent de l'organisme d'accueil, au minimum 3 semaines auparavant.

---

<sup>1</sup> Ce créneau horaire est réservé dans l'emploi du temps de l'étudiant

## **Evaluation des étudiants**

À la fin du premier semestre, le travail effectué en stage d'encadrement est évalué sur la base d'un écrit avec documents en contrôle terminal (coeff. 3).

En fin de deuxième semestre, le travail effectué en stage d'encadrement est évalué sur la base :

- d'un oral en contrôle continu (coeff. 1.5) par groupe sur la base d'une analyse vidéo<sup>2</sup> de prestations pédagogiques en conditions naturelles.
- d'un écrit en contrôle terminal (coeff. 1.5).

Le référent de stage est chargé de compléter un bilan de stage que l'IFEPSA lui aura fourni et de le renvoyer à l'institut pour le 01/06/2009.

## **Suivi de l'étudiant et productions de l'étudiant**

Dans un souci d'implication de l'étudiant au sein de l'organisme d'accueil, le stagiaire devra rendre compte des points suivants :

- L'étudiant doit préparer ses séances pédagogiques et les soumettre à l'approbation de son référent de stage (lors d'une phase d'adaptation au public, le référent de stage peut proposer dans un premier temps des contenus de séances au stagiaire) ;
- L'étudiant doit assister, au sein de l'organisme, au minimum à deux réunions techniques durant la saison sportive ;
- L'étudiant doit rédiger deux bilans d'intervention, le premier reflète les ressentis des séances du 1<sup>er</sup> semestre, le 2<sup>nd</sup> celles du 2<sup>nd</sup> semestre et plus largement l'ensemble de la saison sportive. Ces bilans seront associés au carnet d'entraînement<sup>3</sup> et remis au secrétariat Licence Métiers du Sport, successivement les :
  - ❖ Bilan 1 : vendredi 05 décembre 2008 avant 12H00.
  - ❖ Bilan 2 : jeudi 07 mai 2008 avant 17H00
- Participer à l'organisation d'un événement sportif supporté par l'organisme d'accueil (rencontre sportive, gala sportif, tournoi de jeunes, stages sportifs).

** ATTENTION, La présence du référent de stage sur le lieu d'intervention est impérative. En aucun cas, l'étudiant doit se retrouver seul avec la population encadrée.**

Aussi, nous attendons que le référent de stage informe l'IFEPSA de toute absence injustifiée de la part de l'étudiant et de toute entorse au règlement intérieur de l'organisme d'accueil (retards, comportements inadaptés à la population encadrée...).

---

<sup>2</sup> L'étudiant se sera assuré auparavant d'obtenir l'autorisation des parents pour l'utilisation de la vidéo auprès de sa population.

<sup>3</sup> Pour le carnet d'entraînement l'étudiant se réfèrera aux attentes du responsable de l'enseignement en début d'année universitaire.

### **Formation des étudiants au sein de l'organisme d'accueil**

Dans la mesure du possible, l'organisme d'accueil peut proposer une formation interne à l'étudiant. Celle-ci aura pour objectif d'offrir à l'étudiant des moyens pédagogiques spécifiques à la nature de l'activité ou des activités et des publics encadrés. Cette formation est assurée par le responsable technique de l'organisme d'accueil. Les modalités et la fréquence de cette formation sont à fixer selon l'organisation interne de l'organisme d'accueil. Cette formation doit inciter l'étudiant à s'inscrire dans un projet d'obtention des diplômes fédéraux délivrés par la fédération de rattachement.